

genre qui étoient portées devant lui; quoiqu'il d'un autre côté on ne pouvoit nier que de la part des Protestans, les choses étoient poussées souvent d'une manière qui étoit directement opposée à l'autorité & à l'office du Juge suprême de l'Empire; que par conséquent, ce n'étoit point la faute de la Cour Impériale si les affaires de Religion prenoient une face si peu favorable; mais qu'il étoit à souhaiter que les Ministres Protestans à *Ratisbonne* fussent chargés de se comporter avec autant de modération & d'égard pour les Constitutions de l'Empire que l'on en faisoit paroître de la part de la Cour Impériale. Les mêmes Dépêches rendent justice aux sentimens de l'Impératrice-Reine, en ce qu'elles marquent l'empressement de cette Souveraine à détruire les fausses idées que l'on avoit conçues de l'objet de son Alliance avec la France, & de ses vûes relatives à l'intérêt de la Religion Catholique au préjudice de la Protestante, ainsi que par rapport à la supposition de vouloir annuller l'accord qui avoit été fait entre le Landgrave de Hesse-Cassel & le Prince Héritaire, son fils.

Le Comte de Flemming fait remarquer, par les endroits de ses Dépêches qui regardent les conversations qu'il a eues avec le Comte de Caunitz, qu'elles ont roulé pareillement sur les précautions dont la Cour Impériale a usé dans son Traité avec la France, pour n'y rien insérer qui put donner atteinte à la paix de *Westphalie*; sans disconvenir toutefois que l'augmentation du crédit de Sa Maj. Prussienne parmi les Etats Protestans de l'Empire, avoit pû influencer sur les causes de ce Traité, pour prévenir que l'autorité Impériale ne fût exposée à de nouvelles  
attein-